

OFFICE INDOCHINOIS DU RIZ

Un office des riz
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1929)

Le gouverneur général de l'Indochine a préparé la création d'un « Office indochinois des riz ». Cet office, dont l'utilité est manifeste, qui rendra les plus grande services, sera organisé sur les bases d'un important travail de M. Yves Henry, inspecteur général de l'agriculture des colonies, membre de l'Académie d'agriculture de France et de M. Maurice de Vismes, ingénieur principal des travaux d'agriculture, chef du bureau d'Etudes d'hydraulique agricole.

Des concours de paddy, institués par M. Cognacq, gouverneur de la Cochinchine, n'ont guère donné de résultats. Plus sérieux ont été ceux obtenus dans les laboratoires d'études, notamment par M. Carle, qui, avec une patience et une expérience remarquables, a étudié les espèces de riz, leur sélection, leur hybridation et les méthodes utiles pour obtenir l'unification des types.

Il importait de grouper ces travaux, de les résumer, d'en tirer une leçon pratique sans cesse perfectionnée. De les compléter aussi. Le -travail de M. Yves Henry et de Vismes remplit cette lacune.

Les censeurs ont d'abord étudié la démographie agricole, c'est-à-dire la densité de la population paysanne, les causes qui ont présidé à la répartition de cette population.

Les chiffres donnés par eux fournissent les plus utiles indications.

Par exemple : le chiffre limite d'habitants que peut nourrir annuellement un hectare de rizière est quatre au Tonkin, quatre et demi en Cochinchine. C'est-à-dire que un kilomètre carré de rizière pourra nourrir au maximum 400 à 450 habitants.

Or, partout, en Cochinchine, la densité des habitants est inférieure à 400 âmes par kilomètre carré ; elle varie de 27 (province de Baclieu) à 182 (province de Vinh-Long).

Partout donc, en Cochinchine, la terre répartit sa richesse entre un nombre trop restreint d'individus ou bien reste souvent inculte.

Au Tonkin, cette densité maxima de 400 est de beaucoup dépassée. Dans la province de Hong-Yen, elle atteint 446, dans celle de Thanh-Hoa, 475, de Ha Dong, 300, de Thai Binh 563, de Ha Nam, 572, et enfin de Nam-Dinh 600 ! Dans les autres provinces, le chiffre de la population est à la limite.

On peut donc dire, d'après le coefficient alimentaire choisi, que la grande région deltaïque du Nord ne suffit pas ou suffit à peine à alimenter la population qui l'habite, et que, dans cinq provinces en particulier, cette population est nettement sous-alimentée.

Il faut, dès lors, améliorer la culture des riz, obtenir le rendement le meilleur des rizières indochinoises.

Or, si des étendues de plus en plus grandes de terrain ont été mises en valeur, si des travaux hydrauliques — dragages, creusement de canaux, drainages — ont été exécutés, peu d'efforts ont été faits dans le sens de la culture raisonnée, scientifique des terres, et le rendement le meilleur du travail de l'homme.

Pour préparer ce qui doit être fait, les auteurs étudient ce qu'est la riziculture en Indochine — et chacun des points de leur étude mériterait de s'y attarder : les caractères de rizière, le régime hydraulique —, le rôle de l'eau, la nature du sol et la main-d'œuvre.

Un important paragraphe est également consacré aux types de rizière, aux climats, aux aléas cultureaux.

L'ouvrage est complété par une série de graphiques donnant les indications les plus nettes sur la riziculture en Indochine, sur l'exportation. Une série de très claires et de très-belles cartes démographiques précisent les données recueillies par MM. Henry et de Vismes, qui préconisent, pour arriver à une utilisation pratique des documents qu'ils ont rassemblés, un accord entre les agriculteurs, les usiniers et les acheteurs. L'Office, dont M. Pasquier étudie la création, présidera à cette union.

UN DÉCRET DE M. PASQUIER
NOMME LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L' « OFFICE DU RIZ »
(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1930)

Comme suite au décret du Président de la République créant l'« Office indochinois du Riz » et assurant son autonomie, un arrêté a été pris, le 4 juillet 1930, par M. le gouverneur général, nommant le conseil d'administration de cet office.

Sont nommés administrateurs :

M. A. Bec, colon, président de la Chambre d'agriculture ;

M. Gressier, colon, Rachgia, Soctrang ;

M. Lambert, colon à Pnompenh [pdt de la Société rizicole de Battambang] ;

Les directeurs de la Maison Denis frères* [Souhaité], de la Société des Distilleries Fontaine* [Trives], du Crédit foncier* [Bouvard].

L'Office indochinois du riz a nommé son conseil de perfectionnement
(*L'Écho annamite*, 19 janvier 1931)

Le conseil de perfectionnement de l'Office indochinois du riz est composé comme suit :

Section nord indochinoise

MM. Gruthier, riziculteur en Annam ; Nguyễn quê Duong propriétaire foncier riziculteur en Annam ; Vu van An, membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers ; Nguyễn huu Cu, riziculteur à Hanoi ; Ng. gia Huy, riziculteur à Gia lâm, membre de la Chambre d'agriculture du Tonkin ; Bernhard, directeur des Distilleries de l'Indochine ; Samuel Long, directeur de l'agence du Crédit foncier d'Hanoi ; Ton that Quang, président du conseil d'administration de la Banque du crédit populaire agricole de Thanh Hoa ; Nguyễn nang Quôc, président du conseil d'administration de la Banque du Crédit populaire agricole de Thai Binh ; Ngô tiên Canh, président du conseil d'administration de la Banque du Crédit populaire agricole de Bac-Giang.

Section sud indochinoise

MM. Vo hieu Dê, propriétaire foncier, riziculteur président du Syndicat agricole de Cantho ; *doc phu* Vinh Pham công Binh, propriétaires fonciers riziculteurs ; Lê van Luu, président du Syndicat agricole à Cholon ; Tran dinh Bao, président du Syndicat agricole de Vinhlong ; Tran van Thuan, propriétaire foncier, riziculteur à Kandal ; Prak, président du conseil d'administration de la Banque provinciale du Crédit populaire agricole de Soai Riêng, *mékhum* de Soai Riêng ; Bou, président du conseil d'administration de la

OFFICE INDOCHINOIS DU RIZ
(*Rapport au conseil de gouvernement, 1931*)

Buts généraux et constitution.

L'Office indochinois du Riz est né de la nécessité dans laquelle se trouve l'Indochine d'appliquer à l'exploitation de son domaine rizicole les méthodes modernes, qui conduisent à l'élévation de la rente du sol par l'accroissement et la régularisation du rendement et par une amélioration de la qualité du grain.

L'idée n'est pas neuve. Elle est le fruit de l'expérience de tous les grands pays céréaliers du monde. Elle a fait naître en Indochine des tentatives nombreuses et variées d'amélioration de la culture.

En cela, l'Office n'innove rien. Mais, à la réalisation de cette oeuvre, dont on conçoit généralement mal l'étendue et la complexité, il se propose d'apporter l'unité de vues et la méthode scientifique dans le travail de recherches, ainsi que la coopération de tous les intéressés dans l'application.

Dans le domaine de l'expérimentation et du travail au laboratoire, la faiblesse des résultats acquis à ce jour faisait ressortir la nécessité de rompre avec les errements passés.

Dans le domaine de l'application, que l'on n'a pas encore effectivement abordé, la coopération des producteurs avec les usiniers et les exportateurs qui servent notre clientèle s'avérait utile et indispensable. Elle est déjà utile quand on se propose l'augmentation des rendements, pour la raison que les recherches qui visent cet objectif, mettent fatalement en oeuvre la sélection des semences, et que cette sélection doit également satisfaire aux desiderata de l'usinier et à ceux de nos clients quant à la qualité du grain.

Quand on se propose d'améliorer le conditionnement des riz, ou de préparer des standards, cette coopération devient alors indispensable, car le conditionnement dépend pour une large part de l'usinage et doit être rendu possible par une réduction du nombre des variétés cultivées. Toute transformation dans la culture se répercute plus ou moins directement, avec plus ou moins d'intensité à l'usine et à l'exportation. C'est pourquoi l'Office n'aurait pu remplir pleinement son rôle de metteur en oeuvre et d'animateur, qui est son rôle essentiel, sans une coopération étroite entre les producteurs qui en forment l'assise, les usiniers et les exportateurs. Son plan général d'action et ses programmes de travaux, qui trouvent leur fondement dans la culture, doivent tenir compte des exigences du marché extérieur.

Parmi les éléments qui participent à la production, il convenait de faire tout particulièrement appel : d'une part, à tous les groupements syndicaux ou mutualistes voués à la riziculture, de l'autre aux Caisses de Crédit agricole et aux établissements financiers qui soutiennent l'agriculture de leur crédit.

Enfin, il était indispensable de libérer l'Office des règlements administratifs qui auraient paralysé son action, tout en le maintenant dans le cadre des grands services publics.

Cette conception large du relèvement de la riziculture, qui substitue à des actions de détail fatalement vouées à l'insuccès, une action méthodique d'ensemble conjuguant dans la mesure du possible les efforts et les intérêts, a été sanctionnée par le décret du 10 avril 1930 et l'arrêté général du 31 mai 1931.

Le décret institue l'Office en établissement public doté de la personnalité civile.

L'arrêté général règle son régime administratif et financier dans la forme habituelle des établissements publics. Il crée et définit les attributions du conseil d'administration, composé en majorité de membres nommés par le gouverneur général après consultation des chambres, syndicats et associations intéressés à la culture, à l'industrie et au commerce d'exportation du riz, au crédit agricole. Ce conseil est présidé par l'inspecteur général de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Sa composition est la suivante :

MM. Yves HENRY, inspecteur général de l'Agriculture aux colonies, président ;

BEC, président de la chambre d'agriculture de Cochinchine, vice-président ;

[Henri] BOUVARD, directeur du Crédit foncier [de l'Indochine], membre ;

BUI-QUANG-CHIÊU, directeur de la Société agricole franco-annamite, membre ;

GRESSIER, président du Syndicat des Riziculteurs de Cochinchine, membre ;

TRIVES, directeur général de la Société française des Distilleries d'Indochine, membre ;

LAMBERT, président du conseil d'administration de la Société rizicole de Battambang, membre ;

[Maurice] SOUHAITÉ, administrateur-délégué de la Société des Riz d'Indochine, membre ;

TRUONG-VAN-BÊN, membre de la chambre d'agriculture de Cochinchine, membre ;

Les objectifs.

On a défini les deux objectifs qui se proposent à l'activité de l'Office :

1° Relever le rendement de la rizière, afin de réduire le prix de revient à la production ;

2° Améliorer le conditionnement du grain, afin de relever le prix de vente. L'un et l'autre concourent à valoriser la production rizicole et à stabiliser l'économie générale, à lutter efficacement contre les crises du genre de celle qui sévit présentement. Le relèvement du rendement constitue, en outre, le moyen le plus sûr de résoudre le problème alimentaire que pose, de façon aiguë, le surpeuplement des provinces du Tonkin et du Nord-Annam.

Pour l'un comme pour l'autre de ces objectifs, l'Indochine dispose d'une marge très large.

Dans le groupe des pays rizicoles du Pacifique, elle occupe à peu près le dernier rang quant au rendement moyen : 12 quintaux à l'hectare contre 18 au Siam, 15 à Java, 34 au Japon, quoique rien dans la nature de ses terres et ses ressources en eau ne justifie, à priori, un rendement aussi bas.

La qualité de ses sortes commerciales de riz, pour être moins défavorisée, n'est cependant pas satisfaisante. Malgré qu'elle possède plusieurs variétés produisant des paddys d'élite, un bon conditionnement des riz est rendu à peu près impossible par le trop grand nombre des variétés cultivées et le mélange des paddys avant l'usinage. Elle subit de ce fait un préjudice important, non seulement à cause de la préférence donnée sur les marchés du Pacifique aux sortes concurrentes, mais aussi de la plus-value qui leur est accordée et qui, pour le Garden Siam n° 1, représente 15 à -30 pour cent, selon l'année, de la valeur du Saigon n° 1

Le Conseil de l'Office, au cours de ses séances des 3 et 6 juillet 1931, a discuté sur la situation de la riziculture et sur la crise actuelle. Il a délibéré sur le plan général d'action et sur le programme des travaux qu'il convenait d'adopter en ce qui concerne l'action propre de l'Office, pour atteindre les deux objectifs que nous venons de définir. Ses décisions ainsi que les raisons d'ordre technique ou économique qui les justifient sont exposées brièvement ci-après.

Augmentation des rendements.

Des quatre facteurs qui agissent sur le rendement : travail approprié du sol, choix de variétés bonnes productrices, usage des engrais, atténuation des aléas de la culture, le premier n'a été retenu que dans la mesure où il serait réalisable dans le cadre habituel

des procédés et des moyens indigènes de culture : le perfectionnement de la charrue indigène est dans ce cas. Les trois autres ont été reconnus d'importance capitale et générale

LES VARIÉTÉS A HAUT RENDEMENT

Parmi les variétés cultivées en Indochine, il en est dont le rendement est très supérieur à la moyenne des autres. Elles ne sont pas toujours les plus recherchées, car il est assez rare que les caractères « haut rendement » et « qualité du grain » soient associés dans une même variété, et parfois le cultivateur préfère sacrifier la quantité à la qualité, surtout lorsqu'il s'agit de riz de consommation locale.

Pour obtenir des variétés à haut rendement et à grain de qualité, il faut avoir recours aux méthodes de la génétique : simple sélection ou sélection après hybridation.

La sélection se fera surtout dans les variétés connues pour la qualité de leurs produits, par le choix de lignées ou de populations meilleures productrices ; les hybridations seront employées par exemple pour tenter d'associer, à un type donnant toute satisfaction par ailleurs, le caractère de haute productivité appartenant à un autre type.

Au programme de la campagne 1931, il est prévu un premier classement des variétés de chaque région naturelle, d'après leur comportement dans les champs d'essais de variétés. Le classement définitif sera fait d'après les moyennes des rendements de cinq campagnes consécutives. Parallèlement à ce travail et dès cette année, il est procédé au choix de têtes de lignées présentant de sérieuses qualités culturales et tout particulièrement, une bonne productivité.

LES ENGRAIS

Pratiquement, le problème à résoudre consiste à déterminer les modes de fumure les plus appropriés dans une situation donnée : nature et importance de la fumure organique, composition et quantité des complexes d'engrais chimiques, leur application.

Ces combinaisons sont commandées par la composition chimique et colloïdale des terres, ainsi que par leurs caractères physiques et leur régime hydraulique. Elles doivent être payantes.

Les complexes d'engrais chimiques doivent se limiter à un petit nombre et avoir une efficacité moyenne étendue, afin de pouvoir être recommandés aux négociants d'engrais, aux syndicats, aux coopératives, aux propriétaires et aux cultivateurs.

D'autre part, à cause des modifications apportées à la composition du sol par des applications successives d'engrais, les effets d'un même complexe varient dans le temps et il arrive qu'il doive être modifié. Un complexe ne peut être recommandé sans une expérience suffisante.

Dans une matière aussi neuve et aussi importante que l'introduction des engrais dans la culture, une expérimentation scientifique doublée d'une action prudente sont donc nécessaires, sous peine de courir tôt ou tard à des échecs qui rebutent le cultivateur. Cette expérimentation suppose un nombre suffisant de répétitions, non seulement au cours d'une même campagne, mais de campagnes successives. Des essais hâtifs, dispersés, exécutés sans contrôle et le plus souvent destinés à la propagande commerciale, peuvent faire autant de tort à l'agriculture qu'à la vente des engrais.

Mais, il va de soi que l'agriculture doit tirer d'une expérimentation correcte tous les bénéfices possibles, au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et que l'expérience même empirique tirée de l'agriculture indigène doit être mise à profit.

L'expérimentation en matière d'engrais ne s'accommode pas de stations fixes, tout au moins pendant la période préparatoire au cours de laquelle chaque campagne apporte des modifications dans la composition et dans la dose des complexes employés. Chaque nouvel essai doit être soustrait aux effets d'applications antérieures et, pour cela, être entrepris sur des parcelles neuves, de même nature et de même composition que les précédentes.

Il faut donc recourir, tout d'abord, à un réseau de champs d'essais, et réserver les stations à certains travaux de génétique et à des études sur les assolements. '

Cette expérimentation de base peut être doublée utilement par des essais exécutés par des syndicats, des cultivateurs, des marchands d'engrais, à la condition que ces essais répondent à certaines conditions et soient effectivement contrôlés par l'Office.

C'est conformément à ces directives que le Conseil de l'Office a réglé son plan de travail. Ce plan comporte trois parties; Tout d'abord, une partie expérimentale double, à savoir :

1° L'installation d'un champ d'expériences dans chacune des principales régions caractéristiques de culture ;

2° Le développement d'un réseau contrôlé de champs d'essais, en coopération avec les services de l'agriculture, les syndicats agricoles et les propriétaires riziculteurs, les marchands d'engrais.

La seconde partie consiste dans l'établissement de la carte agronomique des deltas du Mékong et du Fleuve Rouge, document indispensable tout autant aux recherches elles-mêmes qu'à l'application de leurs résultats. Cette carte sera complétée par une étude systématique de la flore spontanée des différentes régions, devant permettre par la suite d'apprécier à vue la valeur d'un terrain.

La troisième concerne le contrôle au laboratoire de la composition des engrais vendus aux syndicats et aux riziculteurs.

Pour la mise en route de ce plan, l'Office utilisera aussi complètement que possible les installations, et travaux antérieurs. Dans cet ordre d'idées, et réserve faite d'observations tirées de la culture indigène, l'expérience acquise jusqu'ici est courte et très fragmentaire. En dehors des séries expérimentales exécutées par l'Inspection générale de l'Agriculture et continuées par l'Office, elle se résume dans la recherche de l'efficacité des phosphates naturels employés seuls. Elle laisse donc entière la question des engrais, y compris celle de l'acide phosphorique appliqué sous différentes formes et en association avec les autres éléments fertilisants.

LES ALÉAS CULTURAUX

Le Conseil a porté spécialement son attention sur les aléas de la culture, notamment sur le manque ou l'excès d'eau, sur les ravages causés par les maladies et les parasites, aléas qui, dans certains districts, réduisent parfois, les rendements jusqu'à 50 et 60 % et d'une quantité moyenne annuelle qui ne semble pas inférieure à 20 pour cent pour l'ensemble de l'Indochine.

Le problème de l'eau en riziculture est capital. Disposer d'eau pour l'irrigation des terres hautes, pouvoir évacuer l'excès d'eau des terres basses, être maître de l'eau en un mot, ou tout au moins prévoir les crues, se défendre contre les inondations et limiter l'invasion des eaux salées constituent pour le producteur une assurance d'un prix inestimable.

Il se pose différemment pour la Cochinchine avec son réseau de canaux, que pour les autres pays avec les casiers et les systèmes d'irrigation et de drainage. Mais, dans tous les cas, les grands travaux une fois exécutés, il reste à en tirer le meilleur parti, tant par une gestion de caractère agricole de ces travaux que par des aménagements de détail relevant directement des agriculteurs. Or, peu d'entre eux possèdent les connaissances techniques nécessaires à leur étude et au contrôle de leur exécution, et ils n'ont pas davantage à leur disposition de service public spécialisé dans cette matière.

Pour combler cette lacune, le Gouvernement général a institué un bureau d'études d'hydraulique agricole, formé d'ingénieurs agronomes spécialisés à l'Ecole supérieure du Génie rural, et dont le rôle consiste à seconder les services des Travaux publics dans la préparation des projets d'irrigation et de drainage et à assister les exploitants agricoles dans l'aménagement de leur domaine. Deux ingénieurs de ce bureau ont été à cette intention détachés à l'Office du Riz à Saigon. Deux autres sont affectés à l'Annam-Tonkin.

En vue d'étudier les maladies et les parasites du riz et de rechercher les moyens pratiques de les combattre, un phytopathologiste de l'Institut des Recherches agronomiques a été attaché à l'Office. Le Conseil s'est occupé spécialement de la lutte contre les rats. Il a demandé au Gouverneur général d'interdire la chasse aux serpents et a décidé de faire sans délai des essais méthodiques d'utilisation de virus.

Amélioration du conditionnement — Standards.

En ce qui touche la qualité, deux améliorations sont à envisager :

La première, qui est fondamentale, concerne le conditionnement (1) des sortes commerciales de riz ;

La seconde consiste dans la préparation de quelques standards (2) pour la consommation de choix, notamment en vue de la clientèle européenne.

Les deux se complètent et intéressent au premier chef la Cochinchine et le Cambodge. L'une et l'autre sont réalisables par les voies ordinaires de la sélection qui consistent :

1° Dans un recensement, une étude et une sélection des variétés locales. Le recensement suivi de la constitution de collections est fait dans chacun des milieux caractéristiques de la rizière. L'étude des

(1) Le conditionnement est l'ensemble des opérations de culture, d'usinage, de classement, de présentation qui déterminent la « condition » d'une matière donnée, c'est-à-dire l'ensemble de ses caractères, qualités et défauts ; par exemple pour le paddy : origine, humidité, proportion d'impuretés, et, pour le riz : forme, couleur, pourcentage de brisures, etc..

(2) Le standard représente le terme ultime du conditionnement : une sorte commerciale et parfaitement définie.

variétés est faite pendant toute la durée de la végétation et sur les produits récoltés. La sélection s'applique, par étapes successives, à éliminer d'abord les variétés qui ne présentent pas le summum des aptitudes culturales utiles pour ce milieu : résistance à la sécheresse ou, au contraire, adaptation au régime des inondations, résistance à la verse, rusticité, rendement, aptitude à utiliser les engrais, etc., ainsi que les qualités du grain requises par l'industrie et le commerce ;

2° Dans l'application à ces variétés, des méthodes de la génétique, dont le but est de développer uniformément dans les descendances de ces variétés, l'ensemble de ces aptitudes et qualités ou quelques-unes d'entre elles plus spécialement ;

3° Dans la distribution des semences des variétés et hybrides d'élite, ainsi obtenus, aux services d'agriculture, syndicats, coopératives, propriétaires, en vue de la production pour la vente comme semences améliorées. Cette production doit être faite sous la surveillance et le contrôle de l'Office.

Comme on le voit, il s'agit là, dans l'ensemble, d'un travail régional et de longue haleine. La base de départ consiste dans un recensement, et une classification des variétés cultivées ainsi que dans l'introduction de variétés étrangères pouvant fournir ultérieurement de bons matériaux pour les opérations de génétique.

Ces dernières peuvent être conduites suivant deux méthodes : la sélection pedigree ou généalogique, la sélection massale.

La première, la plus délicate et la plus scientifique, conduit en partant d'un individu, à la création de lignées pures possédant à un très haut degré certaines qualités, mais à aptitudes culturales rigides et s'adaptant mal à des changements de milieu. Son application est précieuse pour l'amélioration des plantes dans les pays agricoles avancés, où l'on est dans une large mesure maître des conditions de la culture. En culture indigène, ces desiderata se trouvent très rarement réunis, c'est pourquoi la sélection pedigree y trouve un champ d'action très restreint et de multiples causes d'échecs.

La seconde méthode, communément appelée sélection massale, procède du choix dans un champ de riz d'une variété déterminée, d'un certain nombre de pieds

présentant à un haut degré les aptitudes culturales et les caractères morphologiques désirés. Les épis récoltés sur ces pieds sont ensuite soumis, à un examen individuel au laboratoire et fournissent un lot de grains à l'aide desquels on établit une culture n° 1 dans laquelle on répète, à la récolte, les opérations précitées. On établit ainsi des cultures n° 2, 3, 4, 5 etc., et on arrive à créer des populations progressivement affinées, constituées non par une descendance très pure et rigide d'un individu, mais par un ensemble d'individus possédant un complexe des aptitudes moyennes convenant à un milieu de culture donné, ainsi que les qualités requises pour le grain.

On peut arrêter raffinement à un point donné. On peut le pousser très loin : le riz .lava, standard destiné à la consommation européenne et produit de la culture indigène de la région de Chéribon, a été créé par cette méthode. >

Pour les raisons données ci-dessus et à cause de la souplesse qu'offre dans la pratique la sélection massale, elle apparaît dans les milieux primitifs de culture comme le moyen le plus sûr pour réaliser, par étapes, une amélioration d'ensemble des aptitudes culturales des variétés communément cultivées et le conditionnement des paddy, ce qui, en définitive, est l'objet essentiel.

Le rôle de l'Office du Riz en cette matière est donc bien défini. Il lui appartient de faire le recensement des variétés cultivées, d'en étudier les aptitudes et les caractères sur place, de créer et de perpétuer dans des stations régionales des populations affinées ou des lignées pures, lesquelles alimenteront les producteurs de semences sélectionnées.

A un moment donné, et plus particulièrement pour le classement et la conservation des standards, il sera nécessaire de prévoir la construction de docks-silos dont on connaît le mécanisme et le rôle. Toutefois, ce projet mérite d'être préparé avec le plus grand soin, moins en ce qui touche à l'édification des docks-silos que le choix des emplacements et le mode selon lequel les agriculteurs et leurs associations participeront à leur gestion.

Dans ce domaine également, on ne peut recueillir des travaux antérieurs, nombreux cependant, et poursuivis pendant une longue période, des fruits substantiels. Les travaux consciencieux et importants du laboratoire de génétique ont abouti à la création dans un milieu très spécial " de quelques lignées et de quelques hybrides, mais leur comportement en grande culture n'a pas été étudié. L'usage de la table Certani et des trieurs de marques diverses, vulgarisé tant au Tonkin qu'en Cochinchine, n'a aucun rapport avec la sélection. Ces instruments font simplement du triage de grains.

En considération des données qui viennent d'être exposées, le Conseil, admettant l'amélioration du conditionnement des paddy comme objectif principal et la préparation des standards comme objectif complémentaire, a arrêté comme suit le plan d'action de l'Office :

1° Recensement et étude sur place des variétés de riz cultivées ;

2° Amélioration de ces variétés par sélection massale ou par sélection pedigree, multiplication ;

3° Production massive des semences sélectionnées, par les services d'agriculture, les syndicats et les propriétaires riziculteurs, sous le contrôle de l'Office ; 4° Mise à l'étude de l'installation et de la gestion de docks-silos, dans les régions se prêtant à plus ou moins bref délai à la préparation de standards.

Estimation de la production. — Etude des marchés.

Dans le domaine commercial, le rôle de l'Office est très restreint. Etablissement public, il doit rester étranger à toute opération commerciale. Par ailleurs, il existe des groupements légalement désignés pour l'étude et la défense des intérêts du commerce. Toutefois, à ne considérer que les intérêts des producteurs dans les opérations de vente et d'exportation, une double lacune apparaît dans l'état actuel des choses.

Tout d'abord, producteurs et négociants sont mal renseignés sur l'état général des cultures en cours de campagne, ainsi que sur l'estimation de la production à la récolte.

Un bureau d'informations analogue à ceux qui existent, par exemple, aux Etats-Unis pour le blé, au Japon, aux Indes anglaises et en Birmanie pour le riz, disposant d'un réseau d'informations sérieux, rendrait les plus grands services aussi bien aux détenteurs de paddy, qu'aux négociants et aux pouvoirs publics.

En second lieu, nous sommes encore plus mal renseignés tant sur la situation exacte, que sur les prévisions de récoltes des marchés vendeurs, nos concurrents, et des marchés acheteurs, nos clients. L'utilité du bureau d'informations est là aussi indiscutable. Ce bureau pourrait, enfin, rechercher les modes les plus intéressants de publicité et de propagande et y participer lui-même s'il était doté de moyens financiers suffisants.

Le Conseil a décidé la création à l'Office d'un bureau d'informations, suivant la ligne exposée ci-dessus.

Organisation des services.

L'Office, institué par décret du 10 avril 1930, n'a été constitué matériellement et ne s'est ouvert à l'activité qu'au 1er janvier 1931. A cette date, il était mis en possession de ses premiers organes de travail et de ses moyens financiers.

Les premiers consistent dans les établissements rizicoles remis à l'Office par la Cochinchine, le Cambodge, le Tonkin, le Gouvernement général, et dont il convenait, après examen, de tirer le meilleur parti : les conserver, les déplacer, ou les rendre. Beaucoup d'entre eux ont été, pour des raisons étrangères à leur objet, situés en des points peu favorables ou contre indiqués. Un effort important devra être consenti dans le plus bref délai possible pour leur installation en milieu approprié et leur équipement. Les moyens financiers se réduisent actuellement :

1° À une subvention du budget général s'élevant à 230.000 piastres, représentant strictement les crédits dont les divers budgets disposaient en 1929 pour l'entretien du personnel et du matériel des établissements remis à l'Office ;

2° À une surtaxe additionnelle au droit de statistique, d'un montant par conséquent variable, estimé à 100.000 piastres en année normale, mais pouvant tomber à 40.000 piastres comme c'est le cas en 1931. Le produit de cette surtaxe est destiné à couvrir toutes les dépenses complémentaires de l'Office : direction, laboratoires, bureau des informations, constructions, etc...'

L'Office possède donc des moyens financiers très limités, qu'il sera nécessaire de développer dès qu'il sortira de la période des études et recherches, ainsi que pour l'installation de ses établissements.

L'organisation des services de l'Office correspond au plan d'action fixé par le Conseil. Elle comprend :

1° À Saigon d'une part, à Hanoi de l'autre, un centre groupant laboratoires, collections, bureaux ;

2° Dans chacune des principales régions-types de culture, un champ d'expérience complété par un réseau de champs d'essais installés chez les particuliers.

Le plan et les cartes schématiques joints donnent, d'une part, la disposition du bâtiment en construction destiné aux services de l'Office, de l'autre, les régions types de culture et les premiers emplacements conservés ou choisis pour les travaux en rizière.

Ce bref exposé des objectifs assignés à l'Office et des méthodes de travail qu'il doit s'imposer pour atteindre sûrement le but, met au premier plan le facteur-temps. Son importance est particulièrement grande aux colonies, à cause, non seulement, des difficultés spéciales qu'y rencontre la création de toute entreprise, mais aussi de l'opinion publique toujours impatiente de résultats immédiats.

En matière agricole, le travail est discontinu. Il est fragmenté par campagne. La recherche et l'expérimentation doivent subir cette loi, et, à cause de cela, être conduites avec une grande sûreté et procéder par étapes dont les dernières sont souvent éloignées.

Utiliser à chaque étape les résultats obtenus, cela va de soi ; vouloir les doubler ou tirer de faits non confirmés, des conclusions qu'ils ne comportent pas, écarte immanquablement de la voie qui conduit au but. L'Indochine, qu'elle le veuille ou non, ne réalisera cette entreprise considérable de la rénovation de sa riziculture que par les méthodes connues, qui ont fait leurs preuves et en ouvrant à ceux qui en sont chargés un large crédit de temps.

M. Paul Reynaud en Indochine
(*Le Journal des débats*, 19 octobre 1931)

Le ministre des colonies, accompagné du gouverneur général, a visité l'arsenal de la marine et le port de commerce de Saïgon.

[Il a présidé l'inauguration de l'Office du riz.](#)

Une réception a eu lieu ensuite à la chambre de commerce.

Après avoir retracé l'historique du développement du port de Saïgon, qui est le huitième des ports français et le troisième des ports coloniaux après Oran et Alger, le président a brossé un tableau de la crise actuelle et de ses conséquences sur la récolte prochaine, conséquences atténuées par les prêts saisonniers consentis par l'administration.

M. Reynaud a été reçu ensuite à l'hôtel de ville. Le ministre a remercié le corps municipal de l'accueil qui lui avait été réservé la veille par la population française et indigène. Il est allé déposer, après cette réception, des gerbes au monument aux morts français de la guerre et au temple du souvenir annamite, puis il s'est rendu au Syndicat des planteurs de caoutchouc*.

L'après-midi, le ministre, accompagné du gouverneur général, s'est rendu au lycée Petrus-Ky, où la jeunesse annamite reçoit l'enseignement français.

Le reste de l'après-midi a été consacré à la visite de la ville de Cholon, décorée de drapeaux et d'oriflammes chinois.

À l'Office indochinois du riz
(*L'Éveil de l'Indochine*, 10 avril 1932)

Le conseil d'administration de l'Office indochinois du riz s'est réuni en séance ordinaire le 4 mars sous la présidence de M. Trives, vice-président.

Étaient présents : MM. Trives, vice-président ; Bouvard, Chevrotton, Labaste, Sicuchun, Simbun, Truong van Ben, Vo hieu De, de Vismes, Balencie, Jacquet et Luu van Lang.

MM. Gressier, Bui quang Chieu, Nguyễn tan Loi, Souhaité [Denis frères] s'étaient excusés.

L'examen des dernières prévisions

Les dernières prévisions de récolte de la campagne 1931-32 ont été examinées ; malgré une diminution des surfaces cultivées, estimée à 10 %, la production paraît devoir égaler celle de la campagne précédente (2.320.000 t.) ou même la surpasser légèrement.

Les cours de paddy pratiqués dans les pays de production ont été rapprochés des cotations à Cholon. Il a été dit que la marge entre les premiers et les seconds était exagérée au détriment du riziculteur.

La question de la défense contre l'eau salée a été abordée. Pendant plusieurs mois de la saison sèche, les cours d'eau naturels ou artificiels qui sillonnent la Cochinchine sont envahis par l'eau de mer ; cet état de choses porte un préjudice grave à la riziculture. La construction de quelques ouvrages mobiles sur des canaux et des rachs permettrait de remédier à cette situation. Des études vont être entreprises ; l'Office indochinois du riz, les Services des Travaux publics, les Services agricoles, les riziculteurs intéressés y collaboreront.

Le conseil a discuté, à la demande du Gouvernement général, l'opportunité de l'institution d'une police intérieure sanitaire des cultures. Une importante documentation a été compulsée par les membres du conseil qui ont décidé une consultation des autorités administratives éventuellement chargées d'appliquer la réglementation en cause.

Communiqué

N.D.L.R. — Il suffit de voir la composition du conseil à cette réunion pour comprendre que cet office n'est que pour une faible partie un organe administratif et en grande partie la représentation des intérêts rizicoles du pays.

Office indochinois du riz
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 avril 1932)

Le 15 courant s'est tenue sous la présidence de M. Yves Henry, inspecteur général de l'Agriculture, la première réunion du conseil consultatif de la riziculture du Nord Indochine.

Étaient présents : MM. Guillaume, Gauthier et Vu-van-An, riziculteurs, MM. Nguyễn tri phu et Nguyễn van Sy, riziculteurs, présidents du conseil d'administration des banques du crédit populaire agricole de Bac-Ninh et de Thai-Binh, MM. Bernhard, directeur des Distilleries de l'Indochine et Samuel Long, directeur du Crédit foncier, MM. Nguyen huu Cu, Nguyen gia Huy, riziculteurs, et Ton that Quang riziculteur, président du conseil d'administration de la banque agricole de Thanh-Hoa s'étaient excusés.

Après un exposé par le président des attributions du conseil, objectifs, méthodes et moyens de travail de l'Office, le directeur de cet établissement, M. de Vismes, a fait un compte rendu des travaux antérieurs exécutés par les Services locaux, de l'organisation et des travaux propres de l'Office.

La méthode de travail repose au début sur la création de champs d'expériences chez les particuliers, dans l'étude systématique des terres de rizières du Tonkin et du Nord-Annam et dans l'étude des moyens de lutte contre les parasites et maladies du riz avec la coopération des laboratoires de l'Institut des Recherches agronomiques. Les résultats déjà acquis dans la préparation de la carte agrologique, dans l'amélioration de la charrue annamite, dans l'emploi raisonné des engrais, et dans l'étude des variétés, ont été exposés.

L'organisation d'un réseau de renseignements concernant l'étendue des terres cultivées et les rendements à l'hectare à chaque campagne est indispensable aux pouvoirs publics pour prendre à bon escient les mesures concernant la sortie du riz et intervenir au besoin dans les mouvements intérieurs du paddy. L'Office s'est assuré à cet effet le concours des administrations locales.

Il a été rendu compte des études faites par le bureau d'études d'hydraulique agricole en coopération avec les Services des Travaux publics pour la préparation de projets d'irrigation et la détermination des meilleurs modules d'irrigation.

Un intéressant échange de vues a eu lieu concernant l'usage des engrais, le rôle des banques agricoles dans l'achat et la cession à crédit aux cultivateurs des engrais, semences, instruments de culture.

On a demandé que les aménagements de détail des rizières concernant l'irrigation et le drainage, le curage des canaux fassent l'objet d'une enquête, province par province. On a reconnu que les modèles de charrues préconisés par l'Office constituent un progrès très net sur la charrue annamite et sont accueillis très favorablement par les riziculteurs.

Office indochinois du riz
(*Chantecler*, 4 octobre 1934)

Le conseil d'administration de l'Office indochinois du riz est composé comme suit : le secrétaire général du gouvernement général, président ; M. Gressier*, président d'honneur du syndicat des riziculteurs de Cochinchine, vice-président ; membres nommés par le Gouvernement général : MM. Bardouillet, directeur général de la Société des distilleries de l'Indochine* à Saigon ; de Ligondès, administrateur de la Compagnie de commerce et navigation* ; Duval, directeur de la Société agricole et industrielle de Tourcham* ; Gannay inspecteur général de la Banque de l'Indochine ; Jourdan, président d'honneur du syndicat des riziculteurs ; Lambert, directeur général de la Compagnie foncière du Cambodge* ; Ng. huu Vinh, doc phu su en retraite, à My tho ; Ng. thanh Liem, rizier à Saigon ; Pujet [*sic* : Pujol], administrateur délégué de la Société rizicole de Battambang* ; Sien Chun, président de la Banque agricole de Soairieng ; Souhaité, administrateur délégué de la Société des riz d'Indochine* ; [Alexis] Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise* à Saigon ; Truong van Ben, industriel à Cholon.

Membres permanents : MM. le délégué de l'inspecteur général des travaux publics, le chef des services agricoles de Cochinchine, le chef des services agricoles du Cambodge, le directeur de l'office indochinois du riz.

Assistent aux séances : le gouverneur de Cochinchine et le résident supérieur au Cambodge.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

M. Caussin réclame avec ardeur la suppression de l'« Office du riz » qui coûte 275.000 piastres par an au budget. Le 1^{er} décembre, la « Dépêche » défend l'« Office du riz » et son effort de standardisation et réclame de la patience. Dans la « Dépêche » du 18, Caussin revient à la charge. Le 3 janvier, M. Van Hoan lui répond et cite M. Jourdan qui, à Soctrang, a obtenu 148 gias a l'ha. avec des engrais ; le 7, M. Caussin revient sur la question.

Office indochinois du riz
(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 21 janvier 1939)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 28 décembre 1938 :

Conformément aux dispositions de l'art. 1^{er} de l'arrêté du 19 novembre 1938, sont désignés pour faire partie en qualité de membres titulaires du conseil d'administration de l'Office indochinois du riz :

MM. Souhaité, administrateur délégué de la Société des Riz d'Indochine ; Pujol, directeur de la Société rizicole de Battambang ; le Dr Nguyễn-van-Thinh, en remplacement de MM. Lambert, Nguyễn-thanh-Liêm et Nguyễn-van-Vinh.

Est renouvelé pour une nouvelle période de deux années, le mandat comme membres titulaires du conseil d'administration de l'Office indochinois du riz de :

MM. Jourdan, riziculteur à Thanhtu ; de Ligondès, administrateur de la Compagnie du commerce et de navigation [CCNEO] ; Gressier, riziculteur à Cantho ; Truong-van-Ben, industriel à Cholon, membre de la Chambre d'agriculture de Cochinchine ; Ng.-tan-Loi, président du Syndicat agricole de Bentré.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE

Études chimiques et technologiques des paddy, riz et dérivés
par Roger F. AURIOL
(*L'Écho annamite*, 8 juin 1942)

M. Roger F. Auriol, Chef de la Division de Technologie. d'Agrologie et de Chimie de l'Office indochinois du Riz, vient de faire paraître, à l'Imprimerie A. Portail, une remarquable étude sur les Études chimiques et technologiques des paddy, riz et dérivés.

Le premier chapitre (car l'ouvrage de M. Auriol se publie par fascicules) est consacré à la paille de riz. Parmi tous les renseignements de premier ordre qu'on y trouve, nous retiendrons plus particulièrement :

La paille et l'alimentation du bétail — Le fumier.

Tourteaux et pailles mélassées.

Usages de la paille : paillasons d'horticulteurs, paillons, torchiliens, ouvrages de vannerie, paillis, couverture des bâtiment ruraux.

La paille de riz en papeterie.

Aperçu sur la consommation du papier et les besoins en matières premières.

Importation de pâtes et de papiers en Indochine. Les ressources indochinoises. Possibilités offertes par les pailles et par la paille de riz en particulier.

L'étude de M. Auriol donne également d'intéressants renseignements sur les qualités du papier de paille de riz, qui, sans pouvoir remplacer le bois, pourrait néanmoins apporter un appoint intéressant, réalisant ainsi une économie très importants sur les pâtes de bois. -

Le travail de M. Auriol est de ceux que l'on doit consulter si l'on veut utiliser une des richesses de notre Indochine : la paille de riz.

Agriculteurs, industriels, artisans, tous ont intérêt à prendre connaissance des travaux de nos techniciens. Car il ne faut pas oublier que c'est de l'étroite coopération des uns et des autres que dépendant le développement et la prospérité de ce pays.
